SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES

ARRÊTÉ
N°2025-SAAD-017

Portant fixation du tarif horaire applicable aux bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de l'aide sociale et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour l'année 2025 et de la dotation globale de fonctionement 2025 du service d'aide à domicile

CCAS DE BARBY
CLOS GAILLARD
73 230 BARBY
N° FINESS : 730010063

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU Le code de l'action sociale et des familles notamment articles L.314-1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;

VU Le code de l'action sociale et des familles portant sur les dispositions générales relatives à la comptabilité, au budget et à la tarification, notamment les articles R 314-4 à R.314-136 (règles de fixation du tarif et modalités de versement du tarif) ;

VU Le code de justice administrative portant sur le contentieux de la tarification sanitaire et sociale, notamment les articles R.312-10-1 et R.779-11 à R.779-12 ;

VU Le code de l'action sociale et des familles dans son article D.314-130-1 relatif au tarif minimal mentionné au 1° du I de l'article L.314-2-1 ;

VU Le code de la santé publique ;

VU La loi 2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale prévue à l'article 45 de la loi du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé avec le CCAS de Barby le 1er décembre 2022 ;

VU L'avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 1er décembre 2023 ;

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250226-2025-saad-017-AR
Date de réception préfecture : 26/02/2025

VU Le vote de l'Assemblée départementale du 13 décembre 2024 (budget prévisionnel 2025 du Département) ;

SUR Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et Madame la Directrice générale adjointe du pôle social du Département.

ARRÊTE

Article 1 - A compter du 1er **janvier 2025 et jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté portant tarification, le tarif horaire** pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie, de la prestation de compensation du handicap et de l'aide sociale, pour le service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS de BARBY, est fixé à **24,58 €**.

Article 2 - Une dotation globale de financement d'un montant de **188 133,98 €** est allouée au titre des prestations APA, PCH, aide sociale, revalorisations salariales et dotations complémentaires APA et PCH pour l'année 2025 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté de tarification.

TARIF individualisé APA/PCH/AIDE SOCIALE	**26,07 €**
Dotation APA (versement par 1/12ème)	145 784 ,82 €
Dotation PCH (versement par 1/12ème)	0,00 €
Dotation Aide sociale PA (versement par 1/12ème)	0,00 €
Dotation Aide sociale PH (versement unique)	0,00 €
Revalorisations salariales PA (versement par 1/12ème)	23 555,40 €
Revalorisations salariales PH (versement unique)	0,00 €
Dotation complémentaire APA (versement par 1/12ème)	18 793,76 €
Dotation complémentaire PCH (versement par 1/12ème)	0,00 €
TOTAL DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	**188 133,98 €**

Le détail du versement de la dotation par prestation est précisé en annexe 1 « échéancier de paiement ».
Pour rappel, deux mensualités correspondant aux mois de janvier et février seront versées en janvier.

Article 3 - Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil Départemental et/ ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale sis 184 rue Duguesclin, 69 433 Lyon Cedex 03, ou par voie dématérialisée sur Télérecours (https://www.telerecours.fr/).

Article 4 - Le Directeur général des services départementaux, La Directrice générale adjointe du pôle social du Département, Le Président du CCAS de BARBY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera publié sur le site internet du Département de la Savoie.

26 FEV. 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
26 FEV. 2025
PUBLICATION

26 FEV. 2025

Chambéry, le

Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250226-2025-saad-017-AR
Date de réception préfecture : 26/02/2025